

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume		X	
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Projet de halle

L'architecte Nicolas FERRE a préparé un projet de 150m², sur la place.

Un chiffrage a été effectué : TTC 258128€, la TVA étant remboursée, on passe à HT 215137€

DETR 30% → 64541€

FDAL 30% → 64541€ Reste à charge 86055€

à 50% → 107568€ Reste à charge 43028€

Une réunion publique a eu lieu le 12 mars 2022, mettant en évidence la scission entre les pour et les contre.

Il reste maintenant au conseil municipal la charge de prendre une décision.

Arguments en faveur de cette construction :

Intérêt pour la commune :

Faire des activités des manifestations. Voir des ventes de produits.

Aider le comité des fêtes qui est en place.

Organisation d'événements.

La notion de halle correspond à ce qu'une municipalité peut proposer à l'ensemble de la population.

La salle des fêtes ne faisait pas l'unanimité lors de sa construction, pourtant elle est utilisée.

Au niveau financier le projet reste envisageable pour le budget communal

Arguments en défaveur du projet :

Bâtiment qui sera peu utilisé, comme la halle d'Allières ou celle de Prat

Effet de mode.

Attendre qu'il y ait des demandes

Les habitants ne sont pas intéressés. La population n'a pas l'habitude de se retrouver.

Les racines des platanes peuvent être impactées.

Implantation dénaturant la place

Les poteaux risquent de gêner les boulistes

Incertitude quant à l'évolution des prix des matériaux.

Risque de se mettre la population à dos.

Risque d'attirer des véhicules à l'abandon.

Arrivée Julien Estaque à 21h30.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 3

Contre : 6

Abstention : 1

Projets alternatifs

Diverses propositions sont évoquées :

Travailler sur l'isolation des logements, le photovoltaïque, le chauffage (pompes à chaleur)

L'entrée du village serait à améliorer : enlever toutes les ronces au bord de la départementale

Ecole des Espalats : toiture à refaire bien qu'elle vienne d'être réparée, voire refaire toute la maison pour en faire 2 appartements.

Auto produire en photovoltaïque pour les bâtiments communaux, bien que les bâtiments communaux n'ont pas été sélectionnés comme pouvant produire de l'électricité.

Citystade.

Créer un accrobranche municipal.

Restaurer le lavoir de Bouch, et celui des Bouynéous...

Embellir les hameaux : faire passer un prestataire, pour faire « un entretien à fond »

Remplacer les lampadaires, en particulier les éclairages néon.

Repeindre les chapelles.

Vacance de poste de secrétaire de mairie

Yvette Laffont est atteinte par la limite d'âge de la fonction publique territoriale. Elle ne pourra plus être titulaire à la fin de l'année. Il s'agit d'acter que son poste sera vacant.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Recrutement pour accroissement d'activité à partir de septembre

Toujours pour les mêmes raisons, il faut également prévoir une période où il sera possible d'avoir un personnel contractuel en supplément de la secrétaire actuelle. Comme celle-ci sera toujours en poste, cela se traduira par un « accroissement d'activité ».

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Convention pour remplacement secrétaire de mairie

Les recrutements de secrétaire de mairie sont actuellement très difficiles. Pour pallier cette situation, la communauté de communes a recruté 2 secrétaires qui peuvent effectuer des prestations pour les mairies. Cela est limité à 2 semaines et doit être programmé. Il s'agit de signer une convention à l'avance, comme nous avons fait avec le Centre de Gestion.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

Don en faveur des déplacés ukrainiens

Comme cela avait été évoqué lors du vote du budget, une subvention peut être envoyée à une association qui œuvre en faveur des déplacés ukrainiens. Il est proposé de verser la somme à deux associations locales : la Croix Rouge Ariège et Partage Handicap 09.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Publication des actes administratifs (délibérations, décisions et arrêtés)

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Considérant l'existence du site internet de la commune

le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022 à l'unanimité des membres présents (10)

Informations

Nouvelles récentes :

Subvention DETR à hauteur de 5473€ pour le clocher de l'église. (30% du montant HT)

Travaux au pont des Bouynéous programmés pour le 3 octobre 2022.

Le département va également restaurer le pont du ruisseau de Braydes (Coulet) ; date chantier non connue.

L'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la communauté de communes a été pris. La compétence centre de santé est effective.

Pas de nouvelles de l'enfouissement de la fibre.

Salon des communes et intercommunalités de l'Ariège 24 juin 2022

Eric Martinez et Alice Denis sont intéressés.

Organisation du feu de la St Jean le vendredi 24 juin à 20 heures

Il faudra réorganiser le tas de branches sur la place. Prévoir saucisses à griller (plancha)

Communication à faire par affiches. Le bulletin municipal risque d'être distribué trop tard.

Organisation de la fête du village :

Messe à 16h le 31 juillet Dépôt de gerbe au monument aux morts.

Messe à la vierge :

Prévue le 28 août à 11h.

La séance est levée à 23h30.